

LAMONTAGNE, Roland, *Succès d'intendance de Talon. Les Éditions Leméac, 369 ouest, rue Laurier, Montréal 8, 1964. 78 p. Avant-propos, 7-22.*

Lionel Groulx, ptre

Volume 18, numéro 1, juin 1964

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/302352ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/302352ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Groulx, L. (1964). Compte rendu de [LAMONTAGNE, Roland, *Succès d'intendance de Talon*. Les Éditions Leméac, 369 ouest, rue Laurier, Montréal 8, 1964. 78 p. Avant-propos, 7-22.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 18(1), 151–153. <https://doi.org/10.7202/302352ar>

LAMONTAGNE, Roland, *Succès d'intendance de Talon*. Les Editions Leméac, 369 ouest, rue Laurier, Montréal 8. 78 pages (1964). Avant propos, 7-22.

M. Lamontagne aimerait-il débiter, prendre la mesure d'un grand sujet, par l'esquisse ? Il a fait ainsi avec Michel Barrin de La Galissonnière. Après une ébauche, on dirait un fusain, il a tenté une louable fresque. Prépare-t-il un travail d'envergure sur Jean Talon, à coup sûr, l'un des grands hommes de la Nouvelle-France ?

Le titre même de la brochure indique en quel sens l'auteur se plaît à traiter le sujet : *Succès d'intendance de Talon*. L'œuvre du célèbre intendant n'offre rien de la conception chimérique ; encore moins y faut-il voir, en sa genèse lointaine, le gigantesque fiasco de 1760. Triste fin, pourrait-on croire, d'un rêve trop démesuré pour s'accorder au possible, à la réalité. Ce serait une autre vue de l'histoire aussi fausse que de nous décrire un Jean Talon, simple exécutant de la politique coloniale de Colbert. Et je me demande si M. Lamontagne a suffisamment insisté sur les vues personnelles, originales, de l'intendant et sur la part généreuse qui lui revient en l'œuvre accomplie. Que Talon doive beaucoup à Colbert, nul ne le peut contester. L'auteur consacre même tout son "Avant-propos", soit près de quinze pages, à nous présenter Colbert, son avènement aux grandes affaires de l'Etat, ses directives explicites, minutieuses, à son subordonné. "Avant-propos" prolongé qui pourrait paraître un chapitre trop détaché de l'ensemble de la brochure, pas assez lié à l'histoire qui va suivre. Rédigées avec ce ton autoritaire qui est propre au ministre, il semblerait qu'après ces directives il n'échoit plus au fonctionnaire qu'un rôle froidement limité, passif. Colbert connaissait mal son subordonné. Des intelligences existent, aurait-il pu

savoir, trop ouvertes, trop autonomes, pour se plier à des textes rigides, de même que se rencontrent des natures d'une activité trop débordante pour se laisser imposer des lisières ou des bornes trop étroites. Rendu sur place, en contact avec cette Amérique qu'en France les officiels connaîtront si mal et jusqu'à la fin du régime, Talon fera plus qu'ajuster les plans de Colbert; il les complètera; il obligera même le ministre à remanier ses plans. M. Lamontagne reconnaît à l'intendant sa part d'initiatives personnelles, par exemple, au sujet des pêcheries sédentaires (29, 50-51). Colbert et quelques fonctionnaires incompetents ne se privent point d'entraver souvent les projets de cet intendant passionné d'action (41, 50). En revanche, il arrive aussi que, vaincu par le bon sens, le roi donne libre cours à l'activité de l'intendant (48). Talon ne craint pas non plus d'exprimer ses divergences d'opinion sur la sorte de colonie en voie d'établissement; le roi, Colbert, la veulent plutôt modeste, de frontières restreintes, proportionnée à la fortune de la métropole; Talon la veut grande, presque à la mesure de l'Amérique; et pour gagner son point, il en vient même à fouetter l'orgueil du roi et du ministre. "Aux grandes âmes comme à celle du Roy, écrit-il, il ne faut que de hautes entreprises et aux esprits de la trempe du vostre, rien de commun."

En résumé ce Jean Talon voit plus grand que son souverain et son ministre. A certains égards il devance son époque. Il semble, en ce temps-là, que les colonies ne soient bonnes qu'à fournir des matières premières. La France veut du bois de construction pour sa marine militaire et marchande. L'intendant propose d'établir au Canada des chantiers de construction maritime. Dès 1669 il annonce qu'il a dessein de construire, dans la colonie, un navire de 300 tonneaux; il veut même une marine marchande de construction coloniale pour le commerce avec les Antilles (40). Et il se met tout de suite à la préparation des industries auxiliaires de cette construction: chanvre, brai, résine, goudron. Il n'est pas de ressources naturelles, en la Colonie, dont il ne prépare ou ne souhaite l'exploitation. Talon a ossaturé, marqué la Nouvelle-France à son empreinte. M. Lamontagne a raison d'écrire à la fin de son étude: "Le Canada de 1672 possède déjà les traits caractéristiques qu'il conservera jusqu'à la fin du régime." Sans doute, peut-on reprocher à Talon d'avoir vu trop grand. J'aime mieux me demander si ce voyant d'une activité fébrile n'aurait pas, en quelque sorte, pressenti l'avenir. Il aurait prévu, dirait-on, que si la France ne voulait pas tout perdre en Amérique du Nord, il lui importait souverainement de prendre de l'avance, de gagner du temps sur le voisin.

M. Lamontagne a fait court. D'aucuns, sur un si vaste sujet, estimeront son étude par trop rapide. L'essentiel pourtant s'y trouve et la documentation paraît soignée. L'auteur a peut-être de la peine à se défaire de sa formation première qui fut exclusivement scientifique. Son récit est sec. Il y manque peut-être cette couleur, cette verve dont s'accommode facilement l'histoire même la plus rigoureuse. Pour le reste l'exposé de l'historien, ses jugements sur la grande intendance ne me déplaisent nullement. Je l'ai déjà écrit trop de fois. Pour comprendre l'œuvre de Jean Talon, en apprécier l'intelligente ordonnance et même les ambitions dont elle se nourrit, il faut la replacer en son temps, en son époque précise, c'est-à-dire dans la France de 1660 à 1672. Nous voulons bien qu'il importe de juger les hommes et leurs œuvres avec le recul du temps. Encore convient-il, pour rester équitable, les replacer dans leur temps.

LIONEL GROULX, ptre